

Le service social scolaire en Haute-Savoie :

Un service basé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie (DSDEN 74)

4 bassins de formation sur le département :

Bassin Annécien

Bassin d'Annemasse

Bassin de l'Arve

Bassin de Thonon

CARTE DES 4 BASSINS DE FORMATION

L'assistante sociale scolaire appartient à un service social spécialisé de l'Education Nationale : le service social en faveur des élèves qui « **concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative** ».

L'assistante sociale scolaire exerce ses fonctions sous l'autorité du Directeur Académique.

Son encadrement technique est assuré par la

Conseillère technique de service social Départementale.

Ses missions sont définies par la circulaire du 22 mars 2017.

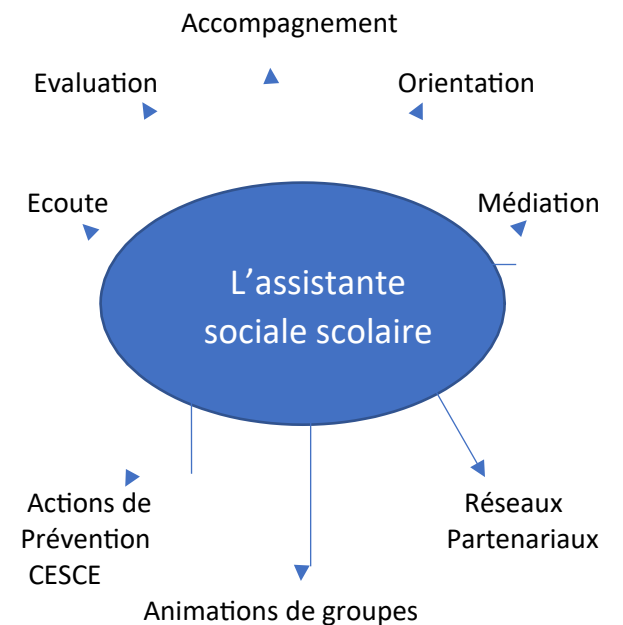
Elle intervient sur 2 ou 3 établissements scolaires du second degré de son bassin de formation.

Sa participation est requise pour la mise en œuvre de la politique sociale académique et départementale.

L'assistante sociale est soumise au secret professionnel (art 226-13 et 226-14 du code pénal – art. L411-3 du code de l'action sociale et de la famille)

Ses missions

- Prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme, des sorties prématurées du système scolaire
- Prévention de la violence et lutte contre le harcèlement en milieu scolaire
- Participation à l'orientation des élèves en difficulté
- Protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être (conduites à risques, abus sexuel, violences...)
- Insertion scolaire et sociale, aide à la construction du projet personnel de l'élève, aide à l'autonomie et à l'accès à la citoyenneté.
- Intégration des jeunes en situation de handicap en milieu scolaire et des élèves aux besoins éducatifs particuliers
- Information sur la législation et l'accès aux droits.



Ses modalités d'intervention



Travail social individuel :

- **Ecouter**, aider l'élève à prendre conscience de ses difficultés et à les exprimer en respectant son rythme.
- **Evaluer les situations** : recueillir des éléments de connaissance de la situation de l'élève et établir un diagnostic social.
- **Accompagner** l'élève et ses parents
- **Orienter** vers d'autres partenaires
- **Protéger** les jeunes en danger en signalant aux autorités compétentes les situations de violences physiques, psychologiques, d'infractions sexuelles, de négligences lourdes, de carences éducatives...
- **Apporter** son expertise sociale aux professionnels des établissements scolaires
- **Être** à l'interface entre l'institution et les familles
- **Intervenir** à la demande de l'élève ou de sa famille



Travail social pluridisciplinaire et collectif :

- **Au sein de l'institution** : participer à la vie de l'établissement pour repérer et analyser les besoins des élèves (réunions d'équipe, projet d'établissement, comité d'éducation à la santé et la citoyenneté et à l'environnement - CESCE...). Animer des séances de prévention dans les classes (harcèlement, éducation à la sexualité et à la vie affective, compétences psycho-sociales...)
- **Avec les partenaires extérieurs à l'EN** : construire des réseaux de travail intervenant auprès des jeunes (Conseil Départemental, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Dispositif de Réussite Educative, Centres Médico-Psychologiques Infantiles, Maison des ados, MDPH, associations présentes sur le secteur...)

Coordonnées de

L'assistante sociale scolaire

NOM – Prénom : SALVADOR Cindy

E-mail : cindy.salvador@ac-grenoble.fr

Permanences de l'assistante sociale scolaire :

	Etablissement / N° téléphone
Lundi	Collège de Vulbens 04 50 36 15 25
Mardi	Collège J.J.Rousseau St Julien 04 50 49 33 43
Mercredi	En fonction des demandes
Jeudi	Collège de Vulbens 04 50 36 15 25
Vendredi	Collège J.J.Rousseau St Julien 04 50 49 33 43

L'assistante sociale scolaire



DSDEN 74 – Cité administrative - 4^{ème}
étage 7, rue Dupanloup 74040 ANNECY
Cedex